

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers /
la Belle Isnarde / le Moulin Blanc
Canebiers et environs"**

**JEUDI 19 OCTOBRE 2017 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,

Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier n°4,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°4,

MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG et PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. NICOLA, représentant la police municipale,

Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,

Major ROBINET, représentant la Gendarmerie,

M. BONHOMME, responsable local de la société PIZZORNO,

M. BRUN, responsable du service « collecte des déchets » de la Communauté de Communes,

Mme ROSSO, ambassadrice du tri, Communauté de Communes,

M. MATTEI, coprésident du quartier n°4,

M. CHAMPSAUR, coprésident du quartier n°5.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusées :

Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier n°5,

Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 19^e session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un visionnage de quelques photos, il dresse un bilan non exhaustif des actions entreprises à l'issue des réunions de quartiers afin de répondre autant que possible aux doléances des administrés.

DES ACTIONS AU QUOTIDIEN ...

Voici une brève liste des actions menées à l'issue des « comités de quartiers » sur l'ensemble du territoire communal :

- Lavoir de la Citadelle : remise en place des fils à linge,
- Traverse des Tonneliers : sécurisation des piétons,
- Boulevard Louis Blanc : mise en place d'un panneau clignotant « sens interdit »,
- ZAC Saint-Claude : installation d'un panneau signalétique, dénomination officielle des voies, création d'un trottoir,
- Route des Plages : création d'un abribus et installation d'un lampadaire solaire,
- Abords ZAC Saint-Claude : mise en place d'entraves au stationnement,
- PAV chemin du Pin : retrait et déplacement,
- Montée du Moulin Blanc et abords du collège : mise en place de signalisation, d'entraves au stationnement et création d'un arrêt pour la navette municipale,
- Chemin Saint-Antoine : mise en place de signalisations et coussins berlinois,
- Avenue Pelletier : alignement et sécurisation des piétons,
- Plages Salins et Moutte : amélioration des accès et signalisation,
- Chemin des Banniers : mise en place d'entraves au stationnement,
- Ecole de Voile : installation d'un lampadaire solaire,
- Chemin des Moulins : réhabilitation du piétonnier,
- Carrefour route des Salins / chemin du Pin : création d'un ilot,
- Route de Sainte-Anne : matérialisation sécuritaire des embases des lampadaires,
- Place de la Garonne : installation de corbeilles à papier,
- Place Garrezzo : remise en état du râtelier et mise en place d'entraves au stationnement,
- Canebiers / Moutte / Salins : mise en place d'une signalisation « cycliste »,
- Boulevard des Antiboul : amélioration et sécurisation de la circulation piétonne,
- Abords de la chapelle Sainte-Anne : contrôle du stationnement des voituriers,
- Parking de la chapelle Sainte-Anne : déplacement du portail,
- Aire de stockage : action auprès de la COM COM concernant les dépôts sauvages,
- Carrefour route des Plages / chemin des Bastidettes : réparation du lampadaire solaire,
- Canebiers et Salins : retrait et remplacement des blocs de pierre gérés par la Ville.

AIRE de STOCKAGE

A la suite de nombreuses déclarations d'administrés concernant des dépôts sauvages de professionnels sur le site de l'aire de stockage, **M. GIRAUD** informe les participants de l'échange de courriers entre Monsieur le Maire et M. Vincent MORISSE, Président de la Communauté de Communes à ce sujet.

Voici le principal extrait de la réponse reçue : « ... il s'agit certainement de gardiens de propriétés. En effet, nous avons autorisé ces derniers, au même titre qu'un particulier, à déposer gratuitement dans la mesure où ce gardien est bien un employé à l'année de la dite propriété et de présente, en lieu et place, de son employeur. Des justificatifs sont demandés à ces personnes, nous les tenons à votre disposition à la déchèterie si nécessaire. Néanmoins, nous avons de nouveau attiré l'attention et la vigilance du responsable de ce secteur, ainsi que de l'agent en poste, sur l'application du Règlement Intérieur ».

ALIGNEMENT d'une PROPRIETE

De même, ce sujet ayant été évoqué à de nombreuses reprises lors de ces rencontres, **M. GIRAUD** apporte les précisions suivantes concernant l'alignement d'une propriété jouxtant « La Treille Muscate ».

Ce mur date de 1995. Depuis cette date, il n'y a plus eu d'intervention. La route des Salins ne bénéficie pas de plan d'alignement, il n'est donc pas possible de demander le retrait de ce mur.

De plus, la propriété concernée est mitoyenne de la propriété de Colette. Il n'est pas envisageable de modifier le mur sans nuire à « la Treille Muscate ».

M. GUIBOURG tient à préciser que le permis date en effet de 1995. Il incluait une prescription de cession d'une partie du terrain. Malheureusement, cette obligation n'a jamais été actée par la Municipalité en place.

LA PAROLE aux ADMINISTRÉS

MOUILLAGE FORAIN

Des usagers de la plage des Canoubiers regrettent qu'un bon nombre de bateaux ne respectent pas les zones de mouillage. Ces infractions génèrent des problèmes avec les baigneurs. Des précisions sont demandées concernant le respect des règles.

Des remerciements sont toutefois adressés aux services municipaux pour le nettoyage des plages, toujours effectué encore à cette période.

Le **Major ROBINET** précise que seule la Brigade Maritime est compétente. Il faut la solliciter durant l'été afin que des interventions soient programmées, à l'appui de verbalisation si nécessaire.

M. GIRAUD rappelle que les MNS (maîtres nageurs sauveteurs) ne sont pas habilités en la matière.

PISTE CYCLABLE

Des précisions sont demandées concernant la présence, sur la voie de circulation, de cyclistes, malgré la création d'une voie cyclable et sur les véhicules électriques qui empruntent la piste.

Le **Major ROBINET** informe les participants que ces usagers ont tout à fait le droit d'emprunter les voies de circulation.

Concernant les véhicules électriques sur la piste cyclable, ils ne doivent pas excéder la vitesse de 25 km/h.

Il précise qu'il existe un vide juridique concernant les pistes cyclables.

M. GIRAUD rappelle que le Code de la Route régit ces circulations.

V.T.C. QUARTIER de la CHAPELLE SAINTE-ANNE

Des abus de stationnement de VTC avaient été signalés dans ce quartier. Des informations sont demandées concernant les dispositions prises. La verbalisation de ces véhicules est demandée.

M. GIRAUD informe les participants qu'il n'est pas possible d'interdire le stationnement de ces véhicules. Toutefois, la Police Municipale a été sensibilisée sur ces débordements et a procédé à des passages, notamment le soir et la nuit.

Si ces véhicules venaient à stationner au niveau de la voie de circulation, les riverains et usagers sont invités à prendre contact avec les services de police en temps réel.

M. GIRAUD reconnaît pour le déplorer que certains jours, les parkings municipaux sont saturés. Il y a quelques années, à la demande d'administrés, de nombreuses entraves au stationnement ont été disposées à certains endroits de la Commune de manière à sécuriser les piétons et à faciliter leur circulation.

M. RUIZ intervient à son tour pour rappeler que lorsque les VTC sont contrôlés, ils se déplacent pour aller stationner plus loin. Depuis plusieurs années, des tentatives sont faites pour apurer cette profession. De nombreux contrôles ont été réalisés par la Gendarmerie. Les VTC présents sur le territoire durant le mois d'août sont pratiquement tous en parfaite conformité avec les règles. Concernant le stationnement, le Maire essaye de neutraliser les trottoirs pour en sécuriser au moins un dans chaque rue.

Le **Major ROBINET** rappelle que des verbalisations sont effectuées mais la situation reste inchangée. De plus, il est difficile de refouler les visiteurs alors que des évènements sont organisés pour justement les attirer.

La proposition de mettre en place un système de navette est à étudier mais dans le cadre de l'Intercommunalité.

Quant aux VTC immatriculés en Allemagne, ils ont tout à fait le droit d'exercer en France.

CARREFOUR de la BOUILLABASSE – PANNEAU PUBLICITAIRE

Il est une nouvelle fois demandé de déplacer un panneau publicitaire installé au niveau du carrefour, au bas de la route des Plages. En effet, cet équipement masque considérablement la visibilité des automobilistes qui souhaitent s'insérer dans le rond-point.

M. PERRAULT se rendra sur place pour évaluer la situation et fera remonter ensuite l'information au Département, gestionnaire de la voie et du carrefour.

AVENUE PELLETIER

Cette voie, très fréquentée, est particulièrement dangereuse. Elle ne bénéficie d'aucun ralentisseur et lorsque la voie est libre, les véhicules y roulent à grande vitesse. Quant aux résidents des Capucins ou de l'impasse des Lorettes, leur sortie de la voie reste particulièrement difficile.

Monsieur le Maire a également constaté la difficulté pour deux véhicules de se croiser. Toutefois, il tient à relever un certain civisme d'un grand nombre de conducteurs.

M. GIRAUD rappelle que différents aménagements ont été réalisés, notamment la pose d'un miroir de sécurité. Il n'existe toutefois pas de plan d'alignement concernant cette voie mais à chaque fois que c'est possible, la Commune négocie à l'amiable une bande de terrain permettant ainsi d'élargir l'avenue. La situation reste néanmoins compliquée.

M. GIRAUD profite de l'évocation de ce sujet pour intervenir concernant le sens de circulation de l'avenue Pelletier. Il n'est pas possible de remettre cette voie en sens unique comme cela était le cas durant les travaux de la station d'épuration.

De plus, le panneau interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes a été retiré car cette avenue est le seul accès possible pour les gros camions qui bénéficiaient systématiquement de dérogations accordées par la Ville puisqu'ils ne pouvaient passer ailleurs.

ROUTE des SALINS

La vitesse excessive de certains véhicules sur cette voie est à nouveau signalée et déplorée.

M. GIRAUD rappelle que des ralentisseurs ont été mis en place, ainsi qu'un renfort de signalisation routière. Quant à la demande formulée par des administrés d'installer un radar, cette requête n'a pas été suivie par les services de l'Etat.

Le Major ROBINET précise qu'au cours de la saison estivale, des contrôles ont été effectués par la brigade motorisée de Gassin, missionnée pour ces opérations. La brigade de Saint-Tropez se réservant à la sécurité des biens et des personnes.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les radars ne sont pas très efficaces car les automobilistes le signalent. La Police Municipale procède également à des contrôles mais souvent, les contrevenants n'arrivent pas à être identifiés en raison de leur vitesse.

M. HAUTEFEUILLE informe les participants que prochainement, la troisième tranche de travaux concernant la route des Salins sera lancée. Elle concernera la portion comprise entre l'avenue Foch et les Canebiers.

COLLECTE des DECHETS – COMMUNAUTE de COMMUNES

M. GIRAUD présente M. BRUN, responsable de la collecte des ordures ménagères au sein de la Communauté de Communes. Il rappelle que le nettoyage reste à la charge de la Ville.

M. BRUN tient à communiquer quelques chiffres aux participants concernant les opérations menées sur la commune :

- 22 jours de campagne de sensibilisation au niveau des commerçants, avec l'appui de la Police Municipale,
- 850 professionnels rencontrés,
- 180 enfants des écoles sensibilisés aux consignes de tri,
- le personnel d'entretien de l'hôtel Byblos, dont la direction avait fait la démarche, a été informé et sensibilisé,
- soit au total, 1200 personnes contactées.

De plus, les ambassadeurs de tri seront présents sur le marché tropézien le mardi 24 octobre afin de répondre aux différentes sollicitations.

Durant sept mois, la collecte des déchets a fait l'objet d'un suivi dans toutes les villes gérées par la Communauté de Communes afin d'identifier les difficultés rencontrées. Des propositions concrètes seront faites prochainement. Un certain nombre de pistes est actuellement à l'étude afin d'améliorer sensiblement les prestations de collecte pour les administrés.

Durant l'été, des difficultés ont été identifiées. Des solutions doivent y être apportées.

M. BRUN invite vivement les administrés à contacter directement les services de la Communauté de Communes en cas de problèmes. Toutes les propositions seront également notées et étudiées.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue le lundi 19 octobre, dans son bureau, en présence notamment du Vice-Président en charge du contrôle de gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de la Communauté de Communes.

Des consignes strictes ont été transmises afin que durant la saison prochaine, il ne soit plus constaté les débordements relevés. Il s'agit d'un problème général qui concerne aussi bien les services municipaux, la Communauté de Communes, l'entreprise prestataire et les administrés, commerçants y compris.

De très nombreux problèmes d'incivisme ont été constatés en dépit des campagnes de sensibilisation assurées.

L'année prochaine, après une campagne de communication, la Police de l'Environnement procédera au contrôle et à la verbalisation des contrevenants.

Un administré du quartier du Moulin Blanc, à l'appui de photos, tient à signaler l'état déplorable dans lequel se trouve, très souvent, le PAV installé montée du Moulin Blanc.

Malgré deux mails adressés à la Communauté de Communes, il n'a obtenu aucune réponse et rien n'a été fait au niveau du PAV.

Monsieur le Maire signale que ce type de constat a également été fait sur d'autres PAV. Le problème de la fréquence des collectes dans les écarts a été relevé, ainsi qu'un incivisme grandissant.

M. BRUN regrette que ce signalement n'ait pas été suivi d'effet. Il insiste également sur l'importance d'écraser les emballages creux permettant ainsi de prendre le moins de place possible dans les containers. Très souvent, en effet, ces équipements débordent par manque de discipline des utilisateurs.

A terme, les fréquences de collecte seront certainement augmentées car le tri se fait tout de même de mieux en mieux.

M. BONHOMME tient à apporter des précisions concernant le PAV de la montée du Moulin Blanc. Cet équipement est exclusivement réservé au tri sélectif et collecté une fois par semaine. Il ne concerne absolument pas les dépôts d'ordures ménagères.

Un riverain de l'aire de stockage signale que le PAV installé à proximité de ce site est constamment envahi d'un tas de détritrus (déblais de chantiers, matelas, ...).

M. BRUN rappelle que les déchèteries sont gratuites pour les particuliers. Le problème d'incivisme est une nouvelle fois constaté.

M. GIRAUD précise que la société PIZZORNO intervient six fois par jour sur ce site. Les élus pensent à y installer, dans l'avenir, une caméra qui permettra d'identifier les contrevenants. Dans l'attente, une proposition de solution technique va certainement être réalisée. De plus, un agent de la Police Municipale intervient toute la journée sur le territoire communal. Mais devant l'affluence de l'été et l'incivisme, ces actions ne sont pas suffisantes.

Monsieur le Maire informe les participants qu'une caméra factice était mise en place. Elle a été vandalisée dans les jours qui ont suivi son installation.

Un riverain constate que quasi quotidiennement, devant les « Caves du Roy » et le « VIP », le sol est jonché de confettis. Ces établissements devraient être mis devant leurs obligations et assurer le ramassage de ces papiers sur la voie publique qui finissent par obstruer les avaloirs.

Monsieur le Maire partage ce point de vue. Il a pour sa part constaté le même problème devant le restaurant « L'Opéra » et était d'ailleurs intervenu auprès des responsables pour les sensibiliser à ce sujet.

M. GIRAUD demande qu'un courrier soit adressé aux gérants de ces établissements.

Concernant l'aire de stockage, il est demandé la possibilité d'y déposer les piles et les batteries. En effet, pour ces dernières, il faut se rendre à la déchèterie de Ramatuelle.

M. RUIZ rappelle que c'est un problème qui doit être géré par la Communauté de Communes. Il pense que les moyens techniques ne sont pas prévus sur le site de l'aire de stockage tropézienne pour collecter ce type de produits.

M. BRUN intervient pour sensibiliser les administrés aux normes qu'il faudrait respecter pour recevoir ces déchets. Pour rappel, il y a également la possibilité de déposer les batteries auprès des professionnels automobiles. Il est important de rappeler qu'il existe 11 déchèteries et aires de stockage pour les 12 communes qui constituent la Communauté de Communes.

M. GIRAUD rappelle quelques dispositions concernant l'aire de stockage :

- elle récupère tous les déchets électriques et électroniques,
- les encombrants peuvent y être déposés tous les lundis.

Quant aux piles, elles peuvent être déposées à de nombreux endroits en Ville.

Pour les batteries, pneus et huiles de vidanges, il faut se rendre à la déchèterie de Ramatuelle.

TAXE d'ENLEVEMENT des ORDURES MENAGERES

Des précisions sont demandées concernant la détermination du taux de cette taxe qui semble avoir augmenté de façon considérable l'année dernière.

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe est fixée par la Communauté de Communes et résulte d'une décision qui est prise en Conseil Communautaire, après un travail des commissions.

Il est additionné ce que coûte le service et ensuite on le divise par le nombre de personnes qui sont susceptibles de l'utiliser.

Ce qui est vrai, c'est qu'il y a eu une augmentation de 14,3 % lorsque toutes les infrastructures ont été consolidées car auparavant, les coûts n'étaient pas estimés de façon très précise. Ainsi, les élus se sont aperçus que les recettes qui provenaient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne permettaient pas de couvrir le coût du service.

Concernant l'augmentation de l'année précédente, **Monsieur le Maire** invite les administrés à se renseigner auprès de la Communauté de Communes.

PARKING de la PLAGE de la MOUTTE

Certains usagers de ce parking ont rencontré des problèmes de stationnement, cet espace ne faisant l'objet d'aucun traçage au sol permettant d'organiser son utilisation.

Monsieur le Maire rappelle que ce site fait partie du périmètre concerné par l'arrêté de biotope. Des véhicules sont autorisés à y stationner afin de délester le secteur lors de la période estivale. Il n'est pas autorisé d'y implanter des structures ou aménagements.

M. GIRAUD invite les usagers à utiliser les transports en communs municipaux qui desservent de façon très régulière les plages des Canebiers, des Salins et de la Moutte.

NUISANCES SONORES

Plaque bruyante avenue Foch

Une plaque appartenant à France Telecom nécessite une intervention car elle génère d'importantes nuisances sonores à chaque passage de véhicules. Malgré un signalement en juillet, la situation reste inchangée.

La Ville ne peut que relayer le problème auprès de l'entreprise prestataire. Ce sera fait dans les jours qui viennent.

Soirées de la Citadelle « Délices Sonores »

Si la qualité des soirées organisées sur le site est notée, les nuisances sonores générées par « Les Délices Sonores » sont déplorées.

M. GIRAUD reconnaît que cet événement peut être particulièrement bruyant mais il ne se déroule qu'une fois durant l'été et donne satisfaction à la jeunesse tropézienne.

Monsieur le Maire, lui même gêné par le bruit, admet qu'il y a des discussions sur ce thème au sein même de l'équipe municipale. Il n'y a pas de consensus mais il a été décidé de satisfaire tout le monde durant l'été, y compris le jeune public. A tort ou à raison, il y a eu une majorité au sein du Conseil Municipal.

VIEUX CHEMIN de SAINTE-ANNE

Un gros chêne, en bordure de ce chemin, menace de tomber.

Une visite sur place sera organisée et les dispositions prises.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

Mât

Un riverain constate et regrette la présence d'un mât installé au beau milieu du parvis de cet édifice, gênant considérablement la vue.

M. GIRAUD précise que ce mât est en place depuis toujours. C'est le Cépoun SANMARTIN qui en avait pris l'initiative pour y hisser les couleurs à l'occasion de trois dates importantes : le 18 mai, le 26 juillet et le 14 août. Il s'agit d'un équipement amovible qui disparaît le reste de l'année.

Panneaux

Deux panneaux ont été mis en place à la chapelle, dont un sur les murs même de l'édifice. Leur déplacement est demandé.

Une intervention des services municipaux sera programmée.

CHEMIN du PIN

Des remerciements sont adressés aux services municipaux suite à l'installation d'un miroir de sécurité à la sortie d'une propriété.

HELICOPTERES

Des remerciements sont également adressés à Monsieur le Maire car suite aux nombreuses remontées d'informations et aux réunions régulières, une amélioration est à noter concernant le survol de la zone par les hélicoptères. Les dispositions prises permettent de mieux répartir les nuisances. Toutefois, une réunion tardive dans la saison est regrettée.

M. GIRAUD rappelle que ces réunions sont programmées par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire précise en effet que le planning est déterminé par le Sous-Préfet. Toutes les autorités concernées sont conviées (Préfecture, Direction Générale de l'Aviation Civile, Gendarmerie aérienne et terrestre et les communes concernées). Auparavant, une réunion se tenait par semaine mais durant l'été, il était compliqué de tenir ce rythme. Les rencontres ont donc dorénavant lieu tous les quinze jours.

A ce jour, des solutions pérennes restent à trouver. La proposition d'implantation d'une hélisation en mer n'a pas été retenue.

La répartition des nuisances continue donc à s'appliquer. Ce n'est pas la plus optimale mais elle permet de réduire les nuisances sur certaines zones.

Il faut également tenir compte des hélisurfaces privées, du survol de la presqu'île et du survol de la commune.

Dans les années à venir, le dispositif sera reconsidéré. Le Président de la Communauté de Communes s'est engagé à rechercher des solutions permettant d'arriver et de repartir par la mer. Toutes les idées sont les bienvenues.

Durant la période des « Voiles », le dispositif n'était pas appliqué. Il n'y a donc eu aucun respect des limitations de vols et des créneaux horaires.

Monsieur le Maire rappelle que tout débordement doit faire l'objet d'un constat par les agents de la brigade aérienne affectés au secteur.

VEGETATION DEBORDANTE

Au niveau de la propriété « La Treille Muscate », le problème de végétation débordante haute reste inchangé.

Mme PASCAL informe les participants des dispositions administratives effectuées au niveau du propriétaire. Elle regrette que la situation soit bloquée.

Monsieur le Maire demande que les services municipaux interviennent rapidement et que les frais soient imputés au propriétaire, comme le veut la procédure.

TAMARIS PLAGE des CANOUBIERS

Un très beau tamaris a fait l'objet d'un abattage. Des informations sont demandées à ce sujet.

M. GIRAUD informe les participants que cet arbre a été coupé car il avait été cassé lors de la dernière tempête. Il fera l'objet d'un remplacement.

Après l'Ecole de Voile, il y a un terrain municipal sur lequel une vingtaine de tamaris a été plantée et ne font l'objet d'aucun entretien. La prise en charge de cet espace est demandée.

PROPRIETE VON OPEL

Il y a trois ans, une lettre recommandée avec accusé de réception a été adressée en mairie concernant le renouvellement de l'occupation du domaine maritime par cette propriété. L'expéditeur n'a jamais reçu de réponse.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier relève de la seule gestion du service des affaires maritimes et non des services municipaux qui ne sont en aucun cas décisionnaires.

M. GUIBOURG précise que le permis de construire délivré en 2009 concernait la transformation de la tour. Le propriétaire a présenté à cette occasion une autorisation d'occupation qui n'a jamais été soumise à l'avis du Maire. En fonction de ce document, il n'était pas possible de refuser le permis. Beaucoup plus récemment, suite à la délivrance du permis, une association a déposé un recours qui a d'ailleurs été rejeté.

D'un côté administratif, **M. RUIZ** s'engage à retrouver le courrier en question et à tenir l'expéditeur informé de son suivi.

TELECOMMUNICATIONS

Fibre optique

Des renseignements concernant la fibre optique dans le secteur sont demandés.

Monsieur le Maire annonce qu'il existe dorénavant un schéma départemental d'aménagement numérique qui devrait permettre d'obtenir la fibre optique à SAINT-TROPEZ d'ici environ deux ans car il s'agit d'un secteur prioritaire.

Ligne téléphonique route de la Moutte

Cette ligne se trouve dans un état lamentable.

Monsieur le Maire informe les participants que le problème a été signalé à l'entreprise prestataire depuis plus d'un an.

MONTEE des MEUNIERS

Le sujet de la réhabilitation de cette voie est une nouvelle fois abordé. De même, les problèmes de circulation et de stationnement dans le quartier sont pointés.

M. HAUTEFEUILLE précise que des contacts ont été pris avec ORANGE et ENEDIS concernant les éventuels travaux à réaliser par ces entreprises en réseau souterrain. Le dossier est suivi par les services municipaux.

Une visite sera organisée sur place pour pallier au mieux aux problèmes de revêtement mais la réfection de la voie ne sera pas programmée avant la fin des travaux souterrains.

CIMETIERE – JARDIN DU SOUVENIR

La grille entourant l'espace de graviers au niveau des cases destinées à recevoir les urnes est cassée et dans un état déplorable. Par respect pour les défunts et les familles, il est demandé une intervention.

L'information sera relayée auprès du service municipal compétent pour une action rapide.

BATTUE AUX SANGLIERS

Pour information, **M. GIRAUD** annonce une battue prévue demain, vendredi 20 octobre, autour de l'étang des Salins. Cette information est transmise de la part de M. REBUFFEL, président de la société de chasse « Le Cor ».

CHEMIN des TREILLES de la MOUTTE

Les riverains du n°6 demandent des précisions sur l'installation de quilles en plastique, face à leur domicile.

Ces équipements ont été mis en place par les services municipaux, suite à l'enrochement du fossé, pour sécuriser la circulation des véhicules.

AVENUE FOCH

Passage protégé

Une riveraine des nouveaux logements sociaux souhaite qu'un passage piéton soit créé au niveau de l'accès aux appartements (devant l'ancienne morgue). En effet, les résidents sont amenés à passer devant son garage pour rejoindre le passage protégé situé plus bas, au risque d'être renversés.

Cette requête sera étudiée par les services.

Plaque bruyante

De même, une plaque bruyante sur la chaussée, à hauteur de la galerie installée dans les deux commerces de l'ancien Hôpital, demande à être réparée.

Une visite sur place des services sera programmée.

RUELLE RELIANT la RUE GAMBETTA à la RUE SIBILLI

Une commerçante souhaite que cette ruelle soit fermée durant les mois d'été. En effet, très fréquentée et très sale, les riverains sont particulièrement incommodés durant la période estivale.

Ce dossier sera soumis à l'avis des élus.

CONTAINERS ABORDS CHAPELLE SAINTE-ANNE

Les riverains du secteur de la chapelle et du chemin des Bastidettes souhaitent la remise en place de containers. Ces équipements étaient installés au croisement du chemin des Bastidettes et de la route de Sainte-Anne et ont été retirés, obligeant ainsi les administrés à se déplacer assez loin pour déposer leurs ordures.

L'information sera relayée à la Communauté de Communes.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Le coordinateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD

